



REGLEMENT BOURSE AUX VELOS

- 1) La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos et de pièces détachées , le VTT Club Gevrey-Chambertin sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
- 2) Les vélos sont vendus en l'état, le VTT Club Gevrey-Chambertin n'est pas responsable du prix ni de l'état du vélo. Le VTT Club Gevrey-Chambertin n'assure pas de service après-vente. Pour les pièces détachées le nombre est limité à 50 par vendeur avec un prix minimum de 5 euros.
- 3) Le VTT Club Gevrey-Chambertin assure la surveillance du vélo entre le moment de la dépose et celui de la vente ou de la reprise qui ne peut dépasser dimanche 14h00.
- 4) Le VTT Club Gevrey-Chambertin prend 10% sur le prix des vélos et des pièces détachées vendus, cette commission est destinée à compenser les coûts de l'opération et le bénévolat valorisé de ses membres. Aucune commission n'est prise sur les invendus.
- 5) La dépose se fait de 15h00 à 19h00 le vendredi et de 9h00 à 11h00 le samedi.
- 6) Le VTT Club Gevrey-Chambertin note les caractéristiques du vélo, les coordonnées du vendeur, le prix de vente proposé et le numéro de vente.
- 7) Une carte d'identité est demandée au vendeur.
Dans le cas d'un vélo marqué antivol, le passeport Bicycode est exigé pour pouvoir déposer le vélo à la vente.

- 8) Le VTT Club Gevrey-Chambertin remet un coupon vendeur portant le numéro de vente au déposant.
- 9) Le vélo est déposé dans l'enclos avec son numéro et son prix.
- 10) Le VTT Club Gevrey-Chambertin se réserve le droit de discuter le prix du vélo et de signaler aux acheteurs les défauts importants remarqués, en particulier sur la sécurité.
- 11) La vente se fait de 09h00 à 18h00 le samedi et de 9h00 à 12h00 le dimanche. Afin d'éviter la cohue un numéro d'ordre peut être donné et l'affluence dans l'enclos limitée.
- 12) Selon le souhait du vendeur, le vélo peut être soldé à partir du dimanche. Cette possibilité est indiquée sur la fiche vélo.
- 13) L'acheteur règle le montant du vélo en le sortant de l'enclos. Il peut payer en espèces ou en chèques. Dans ce dernier cas, deux chèques sont demandés : l'un pour le vendeur, l'autre pour la commission sur les transactions prise par le VTT Club Gevrey-Chambertin.
- 14) Une carte d'identité est demandée à l'acheteur.
- 15) Le remboursement des vélos vendus peut se faire à partir de 11h30 le dimanche.
- 16) Pour le remboursement ou la reprise d'un vélo, le coupon vendeur est exigé et remis au VTT Club Gevrey-Chambertin.
- 17) La reprise des vélos non vendus se fait entre 11h30 et 14h00.
- 18) Les vélos non repris à 14h00 sont considérés comme abandonnés.